

Cette commission regroupe les membres de Droit au Savoir en y associant des spécialistes extérieurs des questions d'orientation, de formation ou d'insertion professionnelle. Elle fait des propositions pour faciliter les transitions, entre le collège et le lycée, le lycée et l'enseignement supérieur pour favoriser la formation initiale garante d'une plus grande capacité de choix tout au long de la vie professionnelle.

Les questions prioritaires sont celles de l'orientation, de la formation professionnelle (CFA notamment), des stages pour construire un devenir professionnel, et permettre aux jeunes de se projeter en toute connaissance de cause dans leur projet de formation. Elle traite également les aspects d'insertion professionnelles des jeunes en situation de handicap de plus de seize ans.

Faciliter les transitions.

L'insertion sociale et professionnelle est la garantie pour les personnes en situation de handicap de maîtriser au mieux leur choix de vie. Pour permettre à la personne de réussir son intégration professionnelle au regard de ses compétences, aptitudes, et capacités, il faut lui permettre de poursuivre le plus loin possible son parcours de formation initiale. A cette fin, nous travaillons sur les transitions. En effet chaque rupture de cycle est un risque d'abandon pour l'élève ou l'étudiant en situation de handicap de poursuivre son cursus de formation.

Pour faciliter la transition Collège – Lycée et la possibilité de se projeter dans un devenir professionnel, chaque jeune collégien de troisième doit avoir accès aux stages de découverte du monde professionnel. Dispenser un élève en situation de handicap de ce stage, c'est le priver d'une chance de se confronter au monde du travail, de conforter un projet ou de le dépasser...

La transition Lycée – Enseignement supérieur.

En participant aux actions initiées par la LMDE et la MGEN « handicap et enseignement supérieur, c'est possible », Droit au Savoir intervient pour favoriser la prise de conscience des lycéens, de leur famille et des professionnels de l'éducation... que l'enseignement supérieur les concerne aussi.

Faciliter la recherche de stages des étudiants en situation de handicap.

Au regard de l'évolution de l'enseignement supérieur, de nombreux étudiants ont des stages de cursus. Il est indispensable de les accompagner en nouant des partenariats pour faciliter leur recherche de stages, la mise en lien entre les étudiants et les acteurs professionnels.

Désormais, les stages peuvent être décomptés de l'obligation d'emploi de 6% (dans la limite de 2 % de l'effectif total des salariés de l'entreprise, applicable au titre de l'obligation d'emploi des années 2009 et suivantes, la durée du stage est égale ou supérieure à 40 heures, la convention de stage doit être jointe à la DOETH.)

Faciliter l'orientation.

Pour pouvoir se projeter dans un devenir professionnel, il est nécessaire que les élèves aient accès à l'information. En appui de la ligne directe, nous avons construit une base de données accessible sur le site avec toutes les informations utiles pour renseigner de manière complète les élèves, et étudiants ou leur famille, des possibilités de formations et d'accompagnement existant sur le territoire, en fonction des projets qui sont ceux des étudiants, en appui des services publics d'orientation, ou des nouveaux dispositifs d'orientation active.

Faciliter la mobilité européenne.

Les étudiants en situation de handicap doivent, au même titre que tous les étudiants avoir accès aux dispositifs de mobilité et notamment bénéficier des dispositifs Erasmus, Da Vinci, voire Comenius, pour les élèves de collège.